

2ème réunion du Comité Local de Suivi du projet éolien des communes de Gournay-sur-Aronde et d'Antheuil-Portes



**Réunion d'état initial
19 décembre 2018**

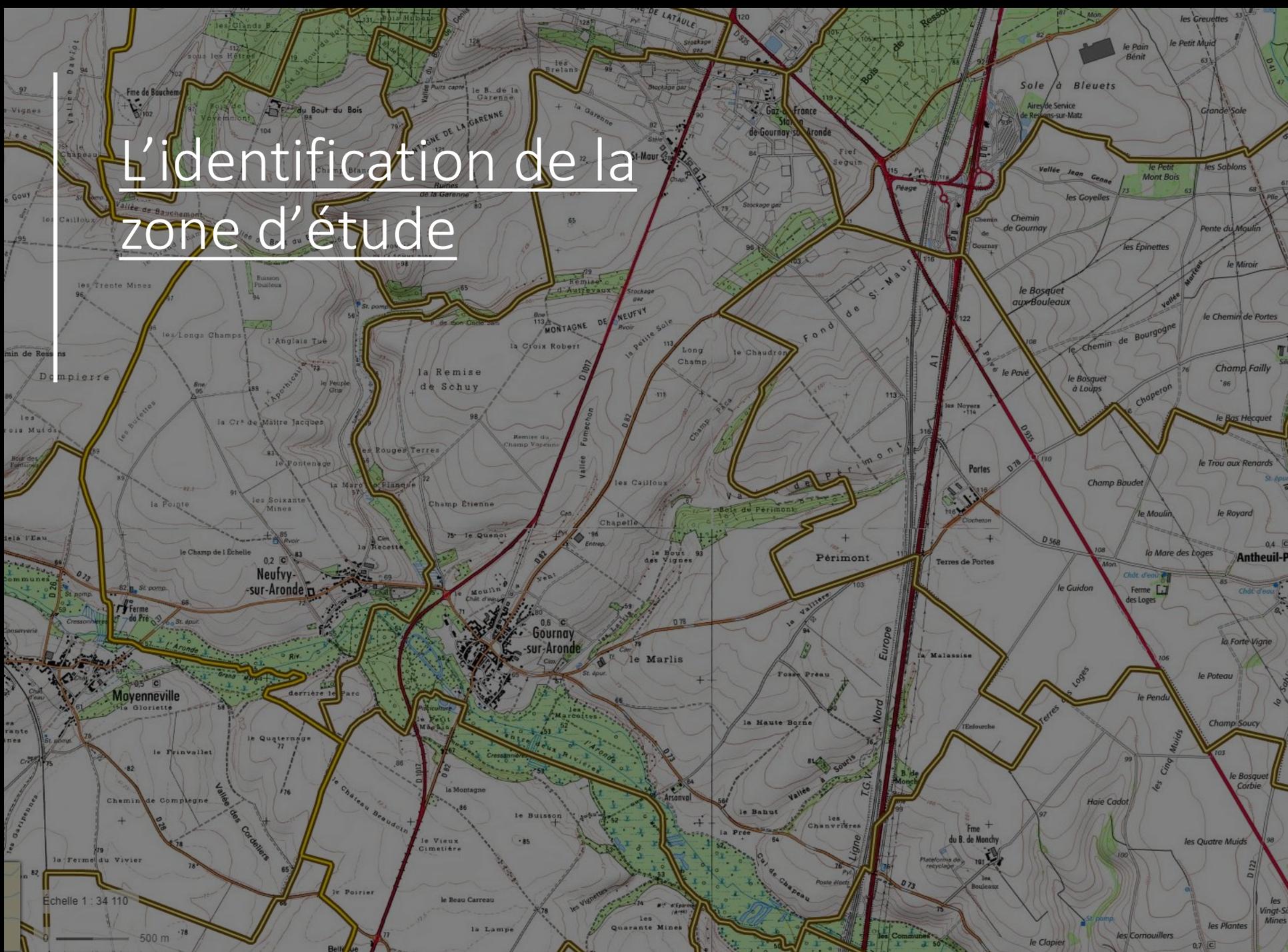
Arnaud Ponche, Directeur Adjoint RP-Global France
Alban Godfrind, Prospecteur foncier
Caroline ACCART, Chef de Projet

Sommaire

- Rappel sur l'identification de la zone d'étude
- Le bilan de l'état initial
- Réflexion sur les implantations
- Mesures d'accompagnement



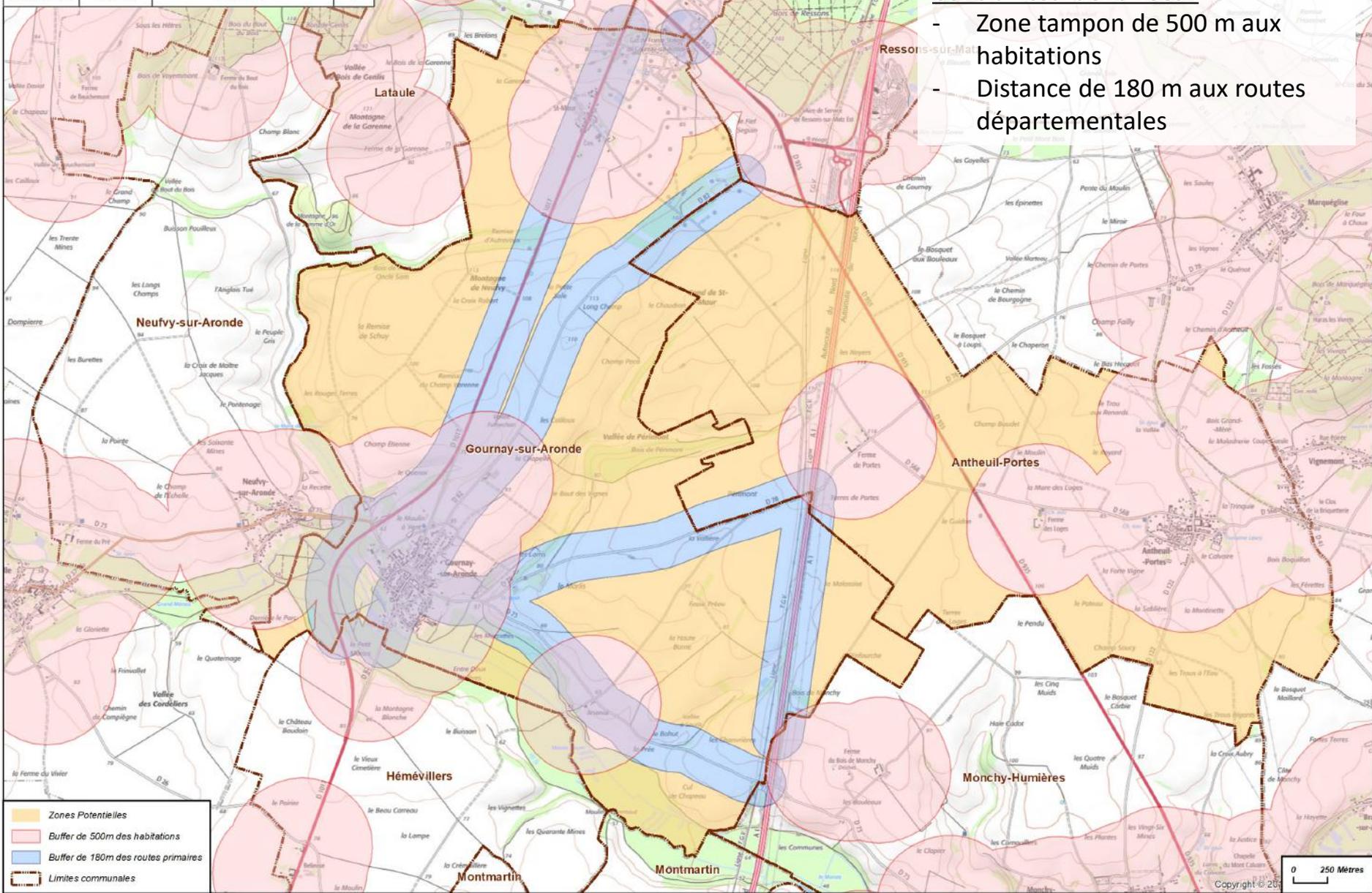
L'identification de la zone d'étude





Contraintes identifiées :

- Zone tampon de 500 m aux habitations
- Distance de 180 m aux routes départementales



Zones Potentielles

Buffer de 500m des habitations

Buffer de 180m des routes primaires

Limites communales

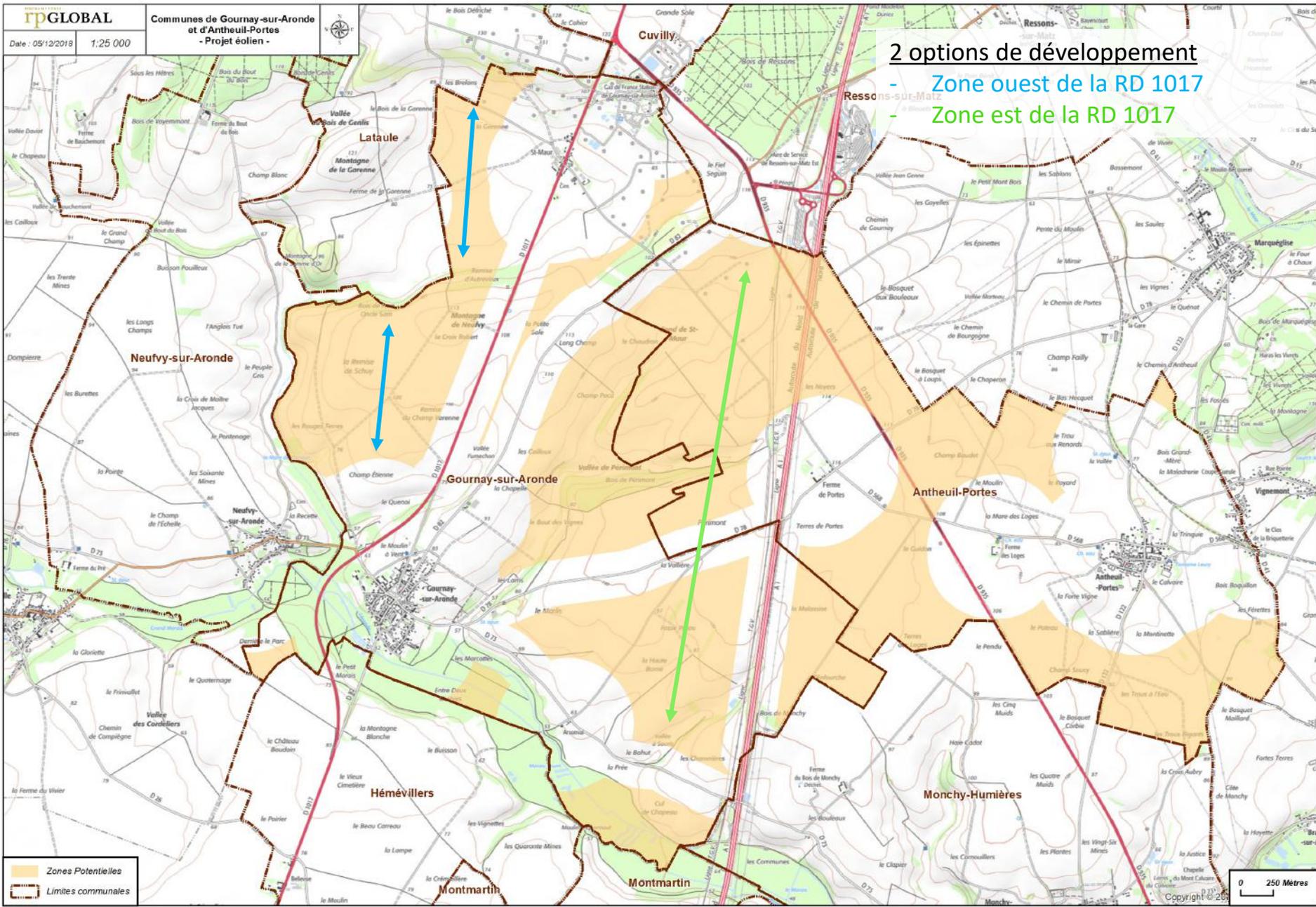
0 250 Mètres

Copyright © 2018



2 options de développement

- Zone ouest de la RD 1017
- Zone est de la RD 1017



Zones Potentielles
Limites communales

0 250 Mètres

Copyright © 2018

Zone ouest de la RD 1017



- : Risque de surplombs du centre bourg important (distance limite + filtre réduits) => refus du maire
- : Natura 2000 avec avifaune spécifique des coteaux calcaïques : vallée de la Somme d'Or
- : Zone située entre 7 et 8,5 km de l'Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois
- : Dans le rayon des 15 km du VOR de Montdidier (négociation DGAC)



Google Earth

- + : Distance plus importante par rapport aux habitations du centre village
- + : Cohérence avec les lignes d'infrastructures présentes (LGV, Autoroute, Lignes HT)
- : présence de 2 habitations isolées

Les étapes réalisées

Finalisation de la phase de prospection

- Présentation de la zone d'étude au conseil municipal
- Réception des matrices cadastrales
- Signature des promesses de bail et de servitudes avec les différents propriétaires et exploitants agricoles

Développement du projet

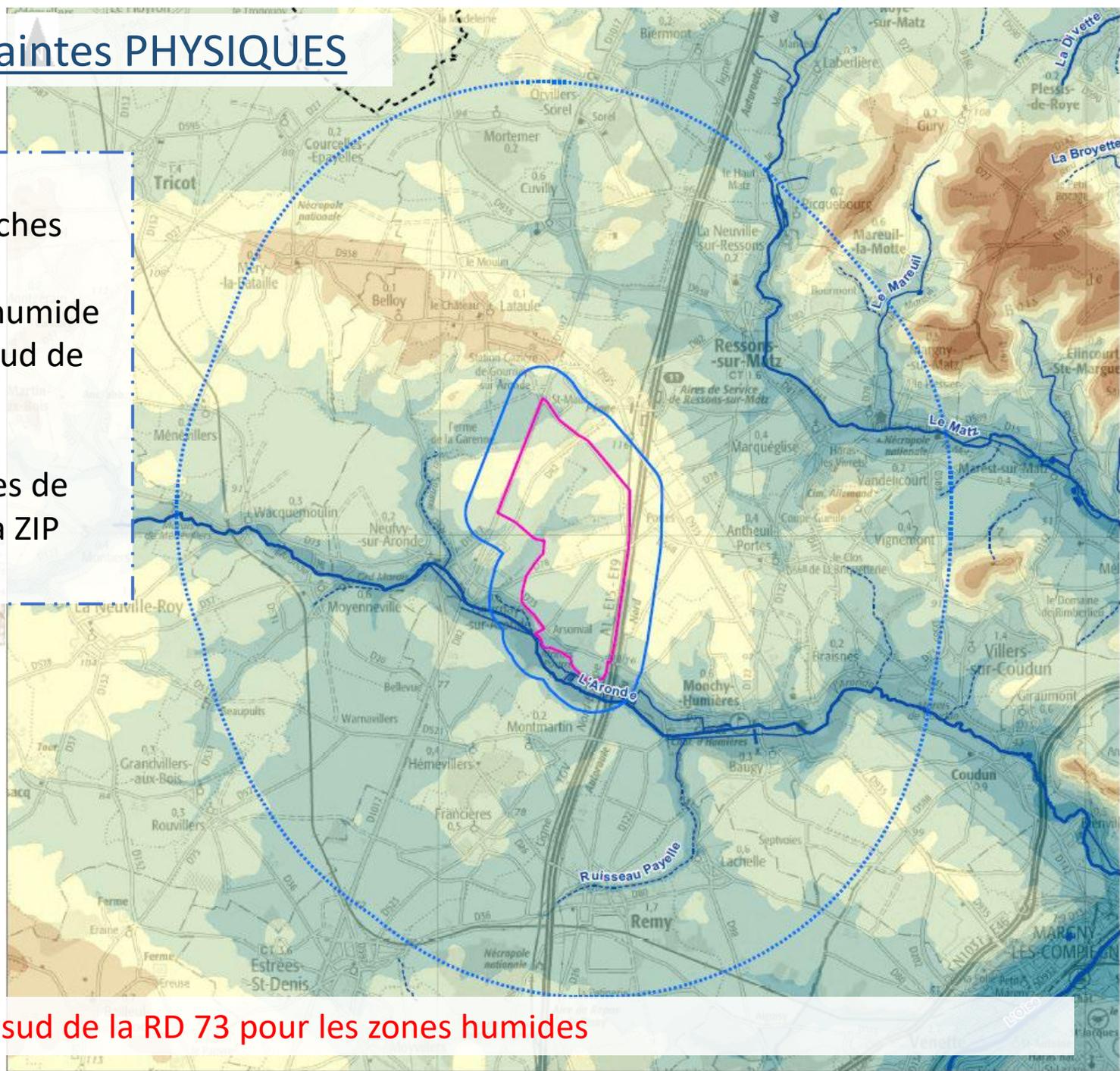
- Installation du mât de mesure anémométrique
- Lancement de l'étude d'impact environnemental
- Présentation du projet aux habitants des 2 communes
- Lancement du Comité Local de Suivi

Enjeux et contraintes PHYSIQUES

Relief marqué par quelques vallées sèches

Zone à dominante humide au sud de la zone (sud de la RD73)

Risque de remontées de nappe au nord de la ZIP



👉 Enjeux limités au sud de la RD 73 pour les zones humides

Enjeux et contraintes HUMAINES

Cœur du village de Gournay dans la vallée de l'Aronde

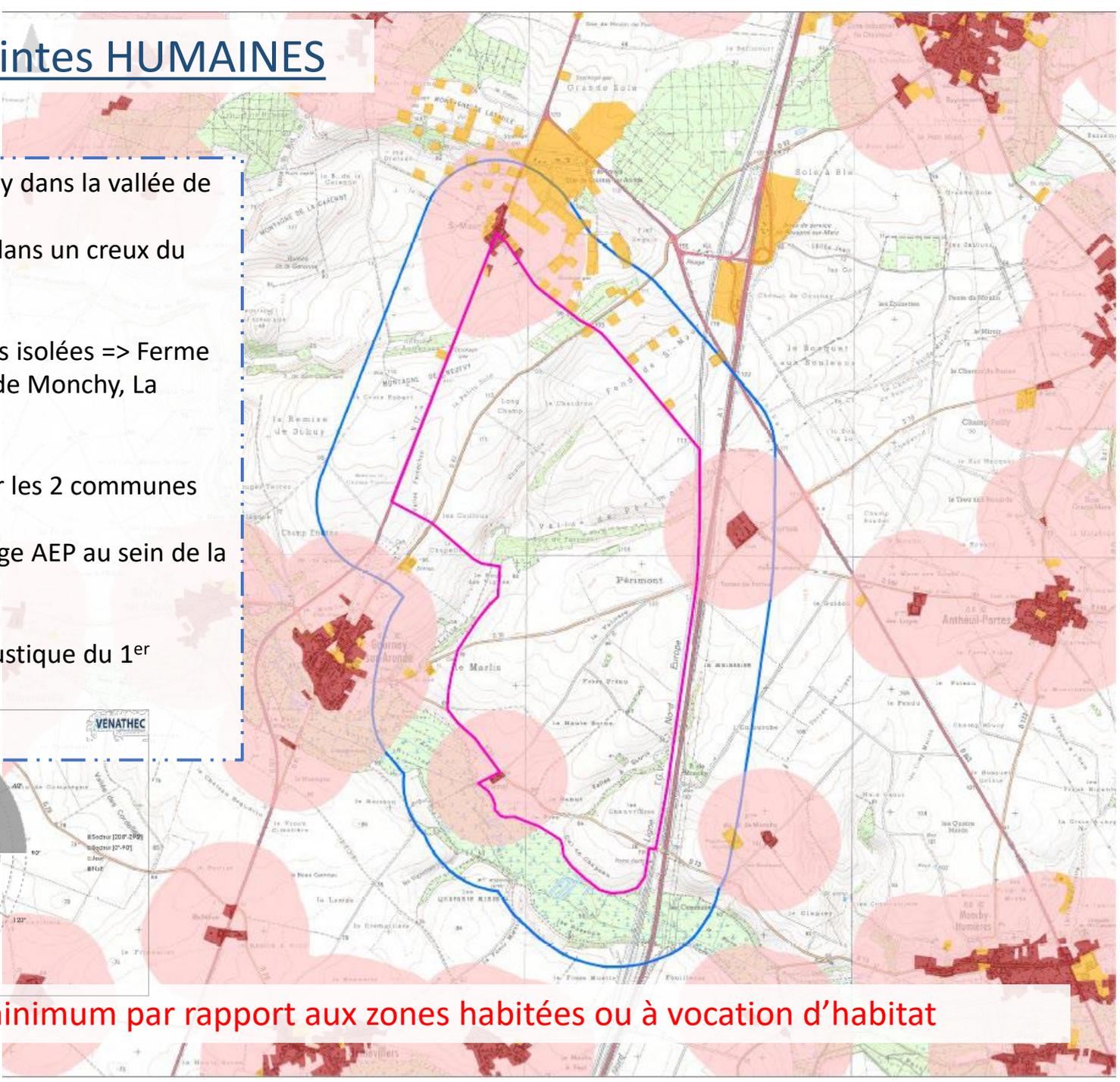
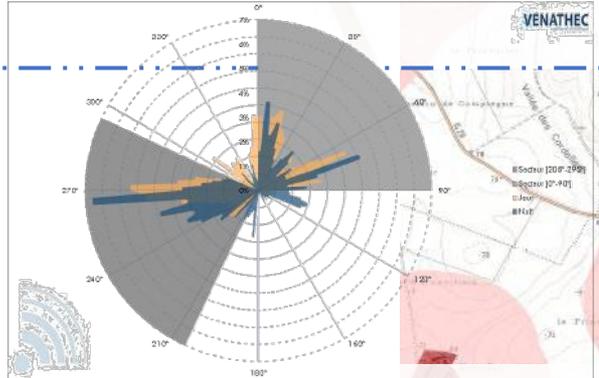
Antheuil également situé dans un creux du relief

De nombreuses habitations isolées => Ferme de Portes, Ferme du bois de Monchy, La Féculerie

Plan Local d'Urbanisme sur les 2 communes

Pas de périmètre de Captage AEP au sein de la zone

Campagne de mesure acoustique du 1^{er} septembre au 2 octobre

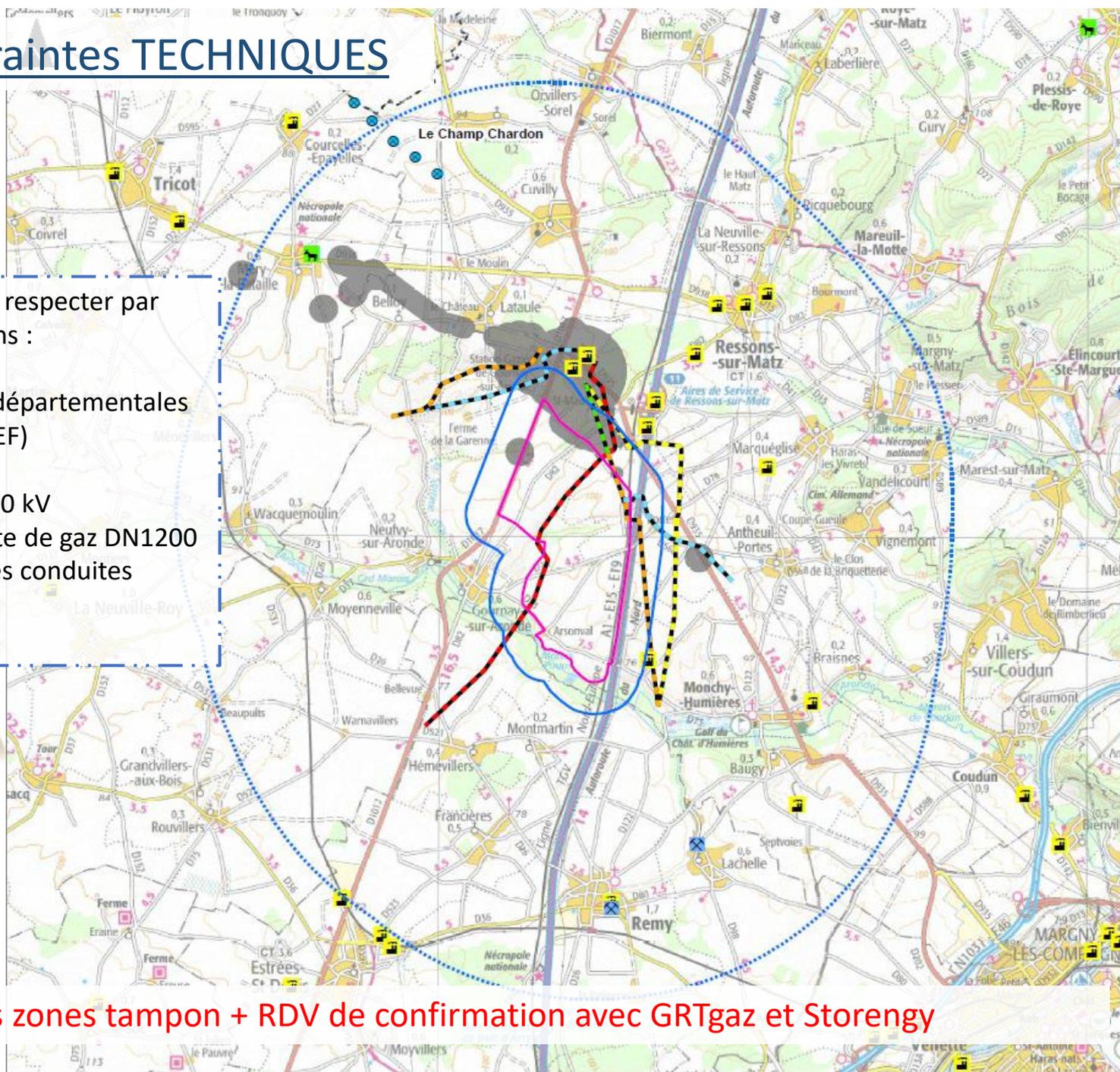


Recul de 500 m minimum par rapport aux zones habitées ou à vocation d'habitat

Enjeux et contraintes TECHNIQUES

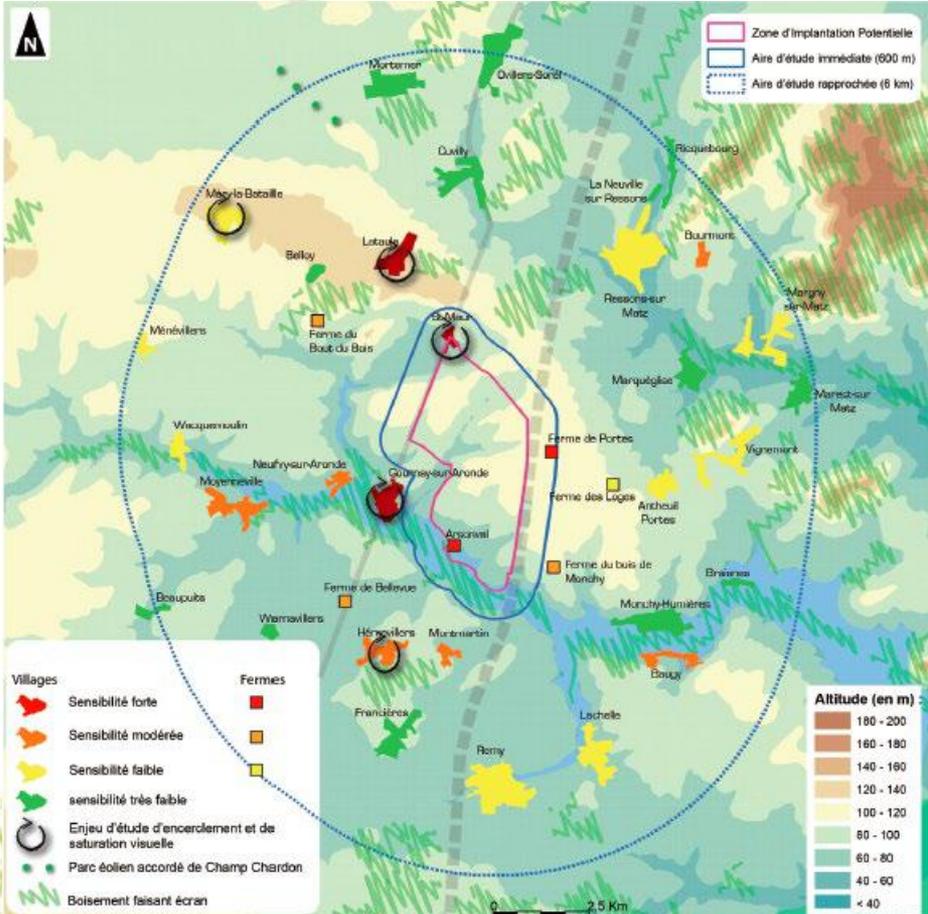
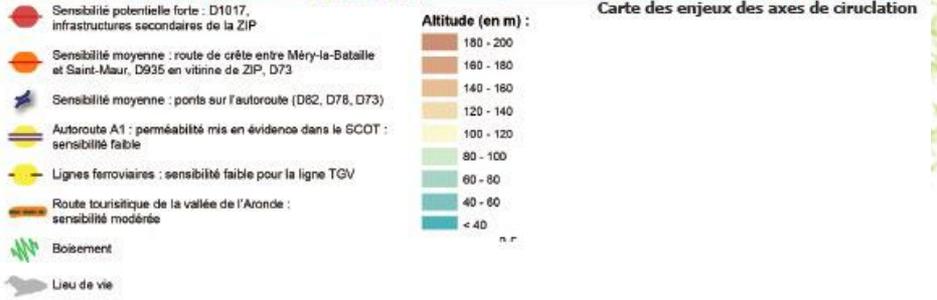
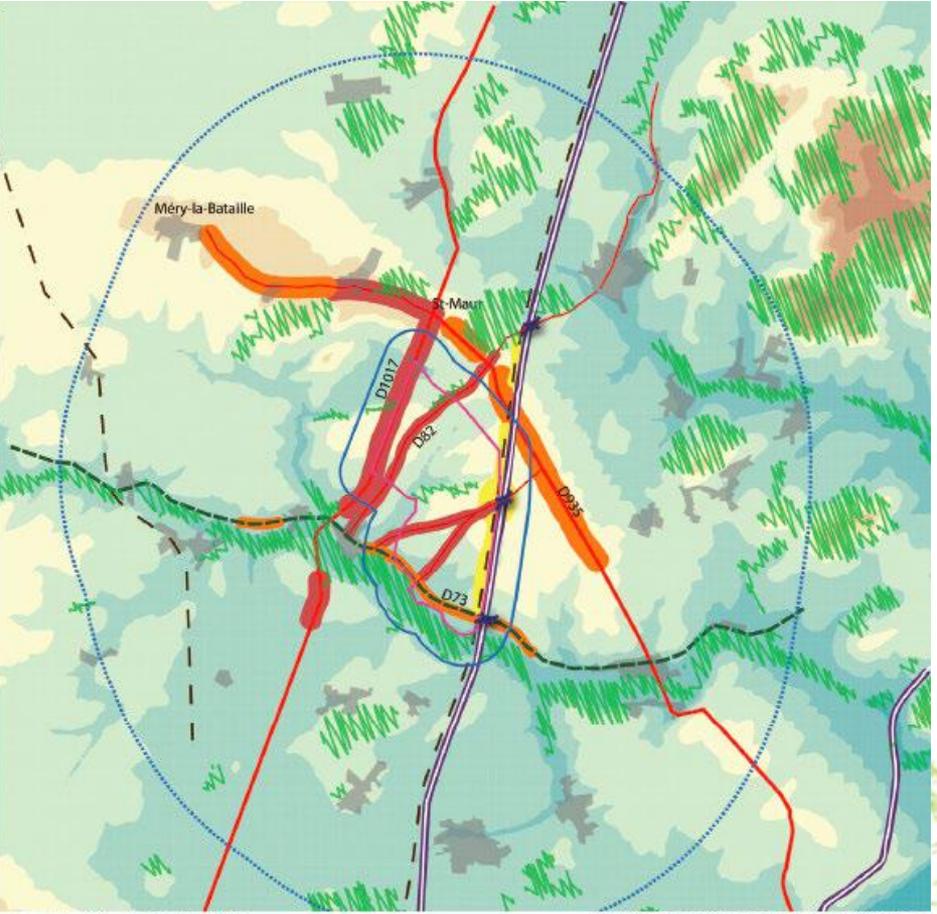
Principales distances à respecter par rapport aux installations :

- 180 m aux routes départementales
- 210 m à l'A1 (SANEF)
- 180 m à la LGV
- 250 m à la ligne 400 kV
- 360 m à la conduite de gaz DN1200 et 300 m aux autres conduites
- PPRT de Storengy



👉 Application des zones tampon + RDV de confirmation avec GRTgaz et Storengy

Enjeux et contraintes du PAYSAGE



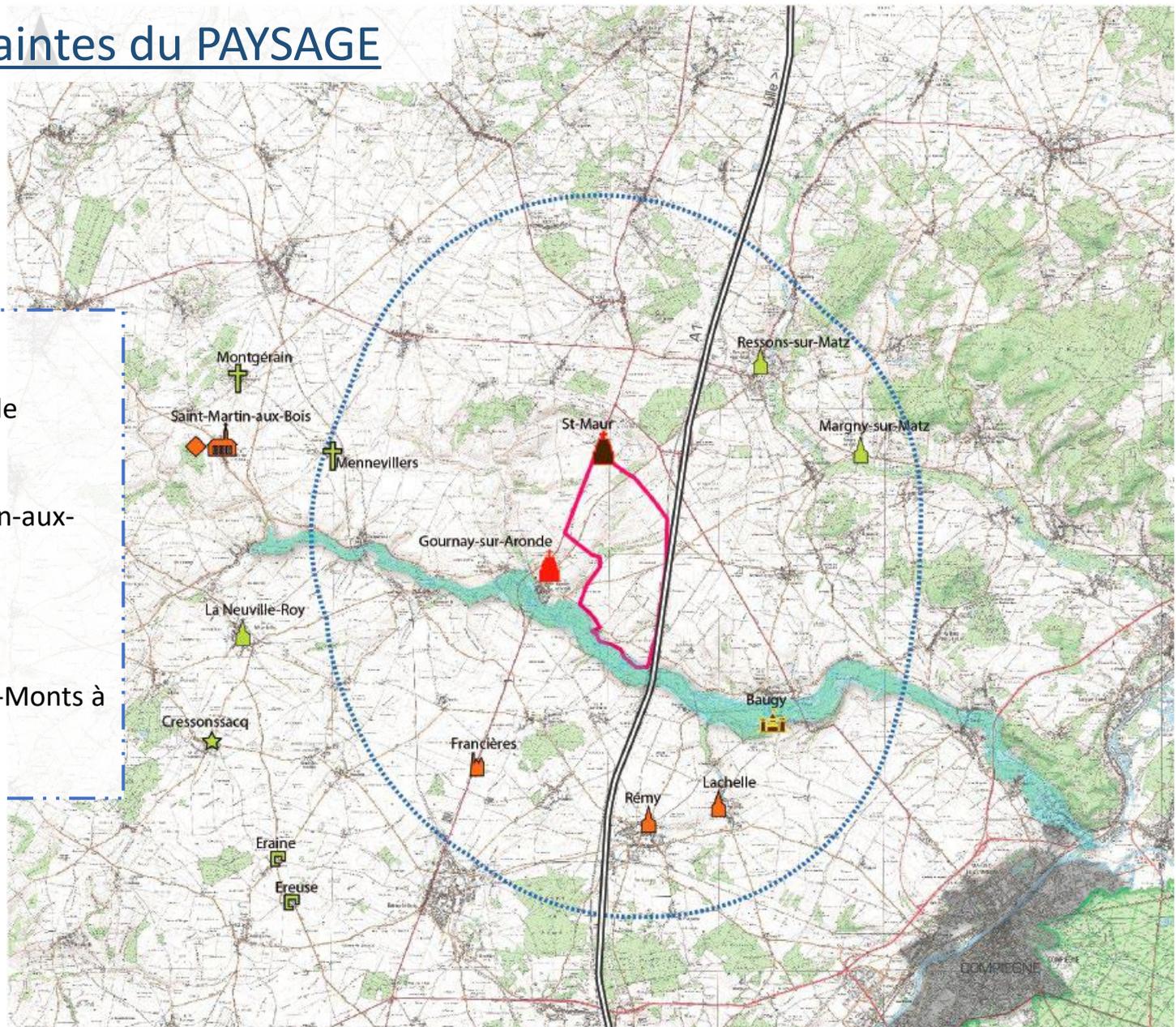
Synthèse des sensibilités des lieux de vie

- Nombreux axes de découverte ayant des vue pleines sur la zone d'étude
- Sensibilités les plus fortes sur les lieux de vie :
- Frange nord de Gournay ouverte sur la zone d'étude
 - 2 habitations de la Féculerie + Ferme de Porte

Enjeux et contraintes du PAYSAGE

Principaux monuments :

- Monument funéraire de Gournay-sur-Aronde
- Abbaye de Saint-Martin-aux-Bois
- Eglise de Saint-Maur
- Perspective des Beaux-Monts à Compiègne



👉 Veiller à la lisibilité du parc depuis ces monuments et éviter les mises en concurrence

Enjeux et contraintes ECOLOGIQUES

Flore et Habitat :

- 2 espèces patrimoniales au niveau de la Vallée de Pérumont



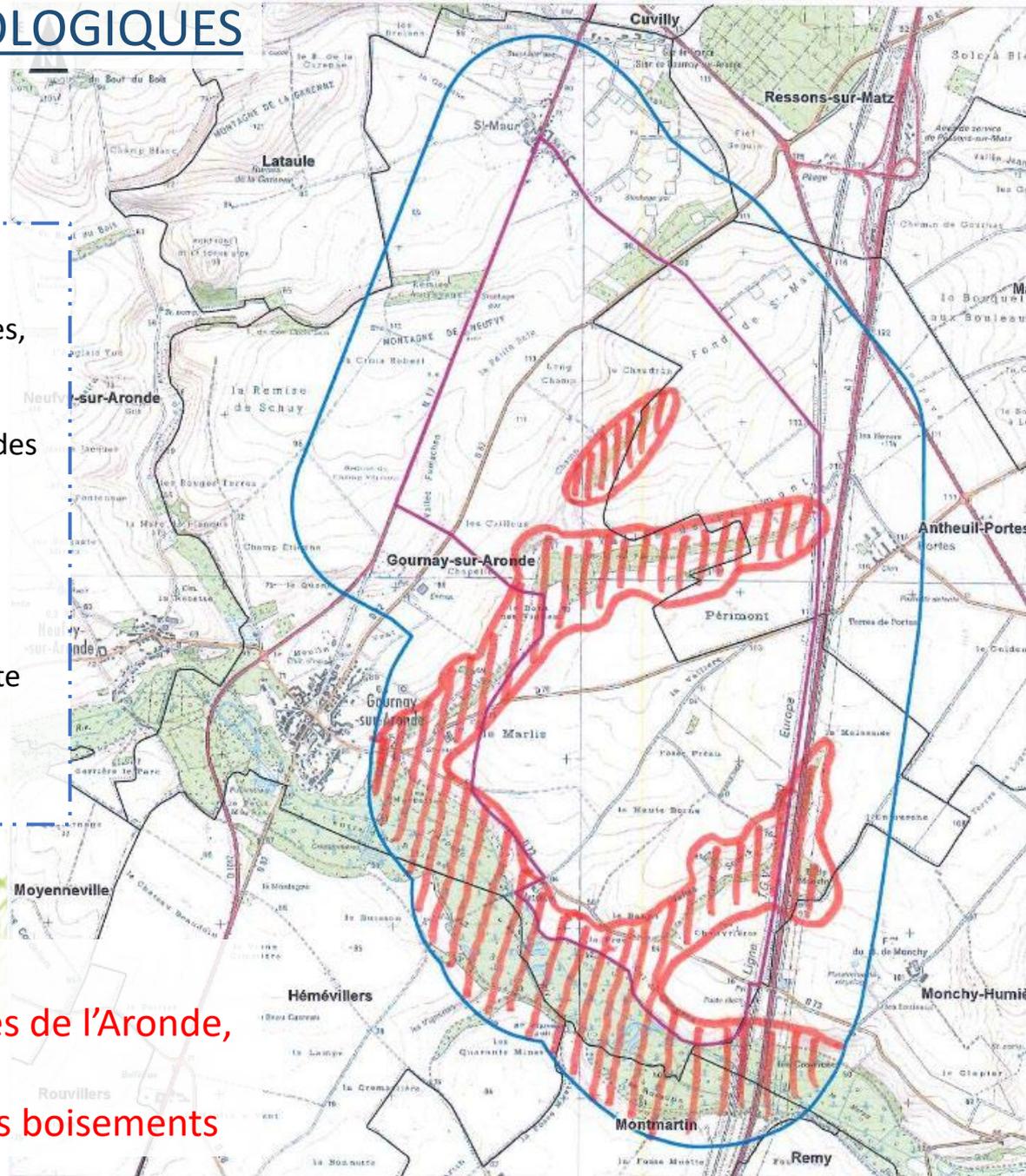
Enjeux et contraintes ECOLOGIQUES

Chiroptères :

- Espèces les plus présentes : Pipistrelles, Noctules, et Sérotine commune
- Fréquentation importante au niveau des boisements de la vallée de l'Aronde
- Intérêt fort pour les vallées sèches de Périmont et à Souris
- Analyse en cours des données d'écoute du mât de mesure pour l'étude des migrations.

Recommandations :

- ☞ Recul de 250 mètres des vallées de l'Aronde, de Périmont et à Souris
- ☞ Recul de 200 mètres des autres boisements



Enjeux et contraintes ECOLOGIQUES

Avifaune

Passereaux : dans les haies et boisements

Rapaces :

- Faucon crécerelle: chasse dans la ZIP
- Buse variable: niche dans les boisements et chasse dans la ZIP
- Busard St-Martin: chasse dans la ZIP mais ∅ nidification

Limicoles

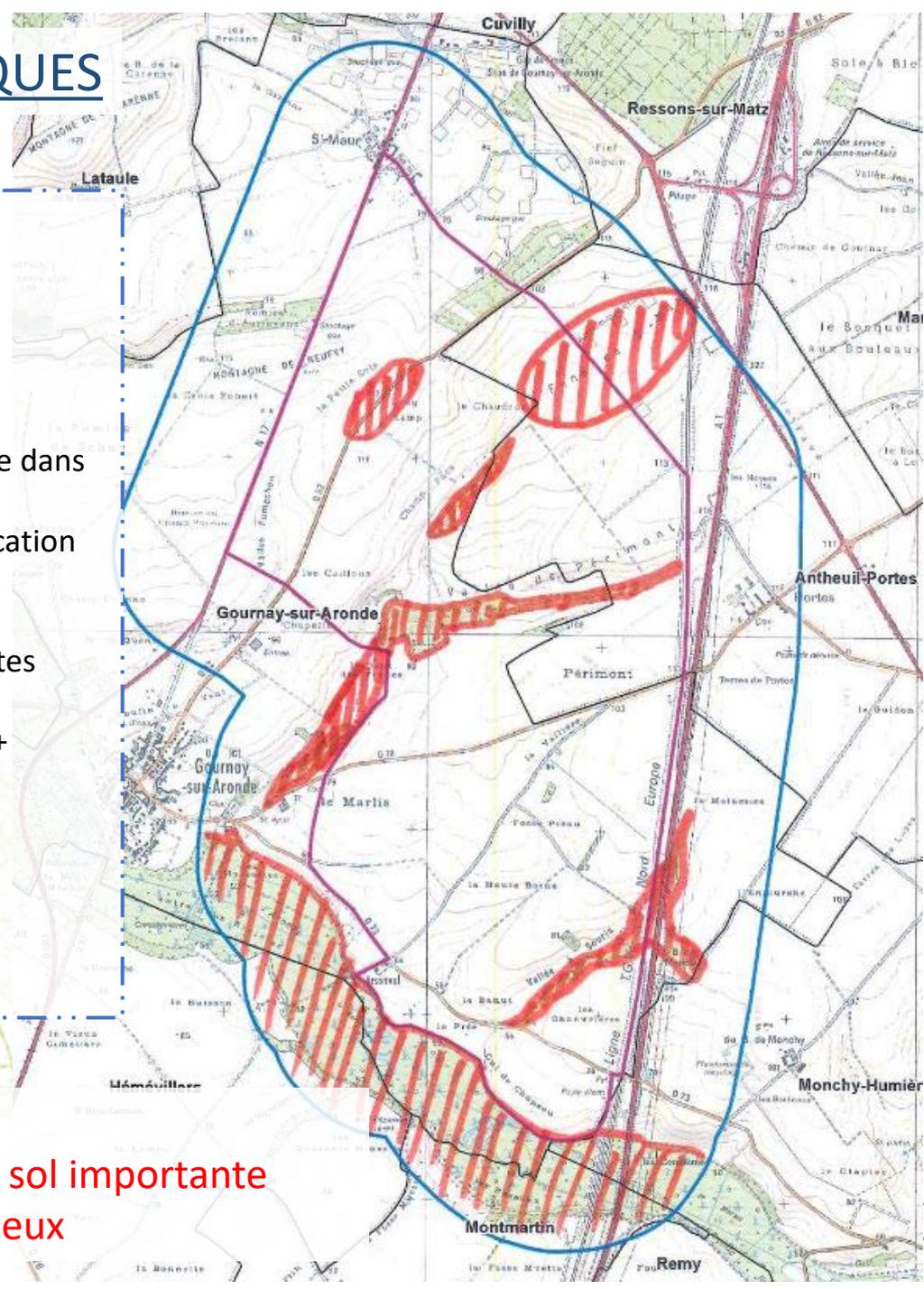
- Œdicnème criard : niche dans les betteraves + haltes migratoires
- Vanneau huppé + Pluvier doré : halte migratoire + rassemblements hivernaux

Pas de couloir migratoire identifié

Zone de gagnage au niveau du « Fond St-Maur » pour Goéland brun, Vanneau huppé et Œdicnème en été

Recommandation :

- ☞ Choix d'éoliennes avec une garde au sol importante
- ☞ Evitement maximum des zones d'enjeux



Synthèse générale

RENEWABLE POWER

rpGLOBAL

Projet éolien de Gourmay-sur-Aronde (60)
et d'Antheuil-Portes (60)

Demande d'Autorisation Environnementale

Synthèse des contraintes techniques, physiques et humaines

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Haies et boisements
- Zone tampon de 200 et 250 m

ENJEUX ET CONTRAINTES HUMAINES

Captages AEP

- Captage AEP
- Périmètre rapproché
- Périmètre éloigné

Zones habitées ou à vocation d'habitat

- Zone habitée ou à vocation d'habitat
- Périmètre de protection de 500 m

ENJEUX ET CONTRAINTES TECHNIQUES

Réseau de transport routier et ferroviaire

- Autoroute
- Voie ferrée
- Départementale
- Périmètre de 180 m

Réseau de transport d'électricité

- Ligne électrique aérienne
- Périmètre de 252m

Réseau de transport d'hydrocarbures

- Gazoduc : DN 300
- DN 900
- DN 250
- DN 750
- DN 1200

- Périmètre de 360 m autour des gazoducs
- Périmètres de 75 à 380 m

Servitudes radioélectriques

- Faisceaux hertziens : Antenne
- Bouygues Telecom
- Orange
- SFR
- Bande tampon autour des faisceaux hertziens
- VOR de Montdidier : Zone de protection des centres radioélectriques (SGAMI)
- Zone de vigilance de 15 km
- Aéroport Charles De Gaulle : 80 km du radar

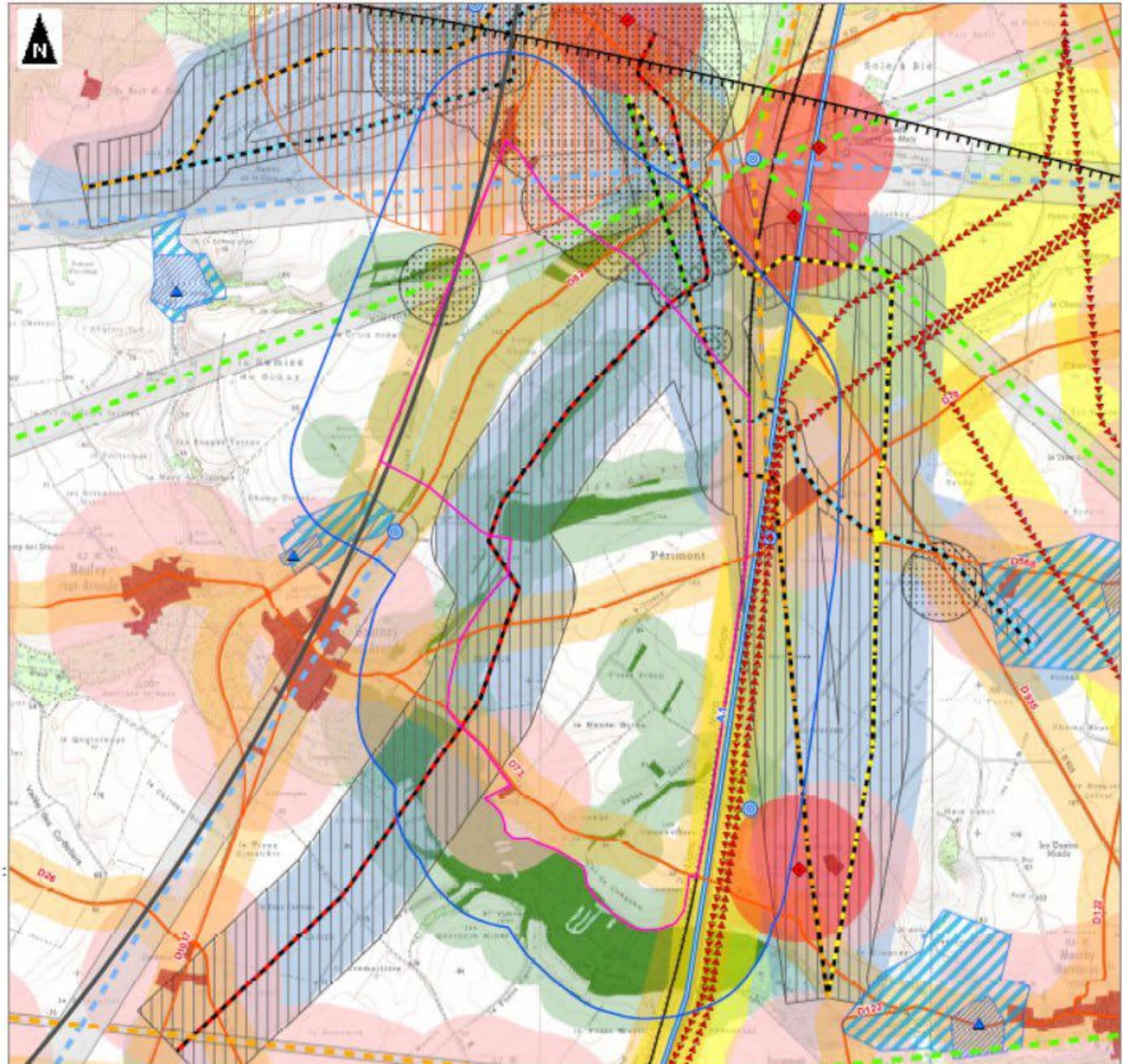
ICPE

- ICPE (hors STORENGY)
- Périmètre de 500 m
- Emprise du PPRT de STORENGY

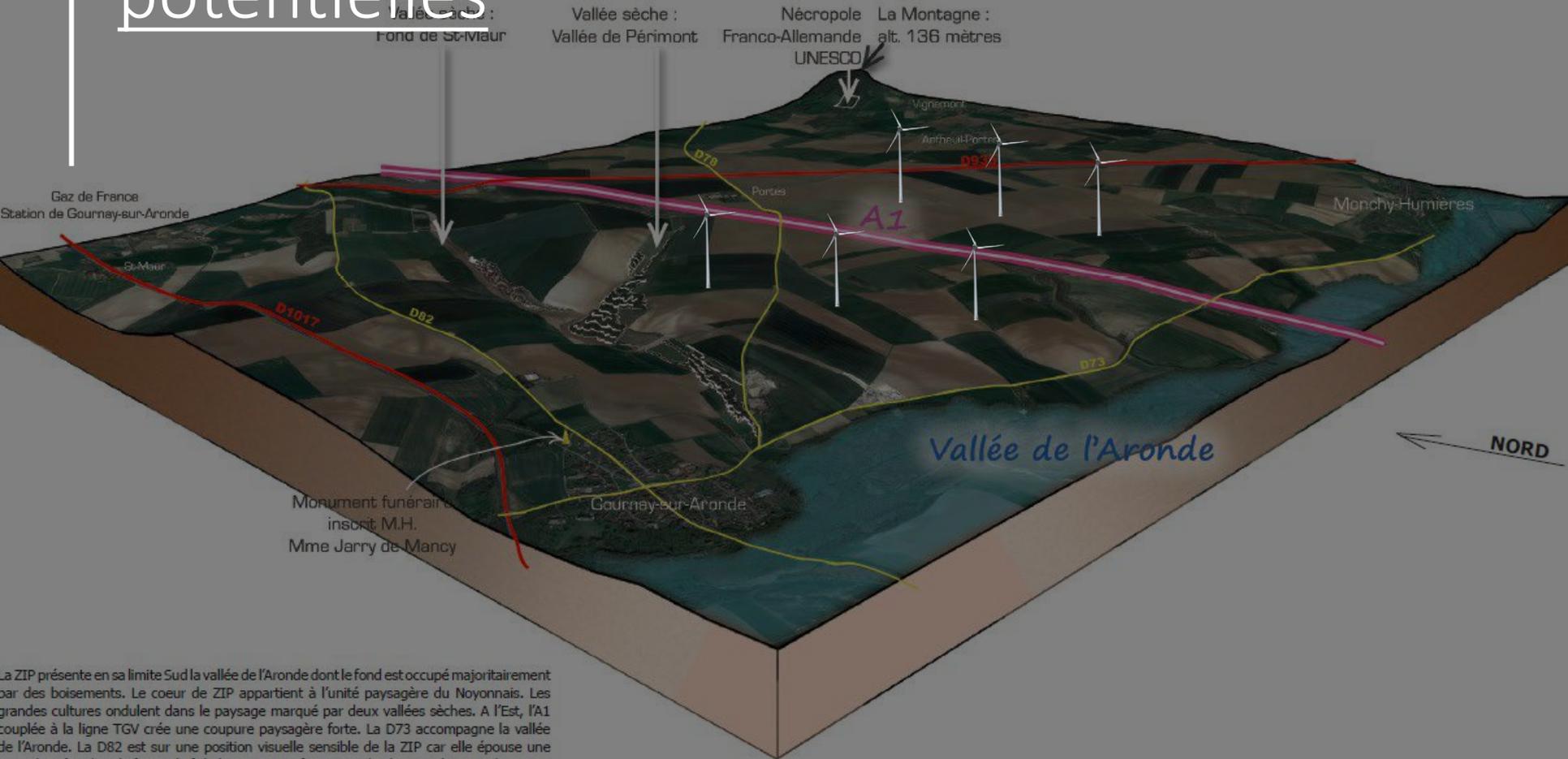
0 1
Kilomètres

1:25 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



Les implantations potentielles



La ZIP présente en sa limite Sud la vallée de l'Aronde dont le fond est occupé majoritairement par des boisements. Le coeur de ZIP appartient à l'unité paysagère du Noyonnais. Les grandes cultures ondulent dans le paysage marqué par deux vallées sèches. A l'Est, l'A1 couplée à la ligne TGV crée une coupure paysagère forte. La D73 accompagne la vallée de l'Aronde. La D82 est sur une position visuelle sensible de la ZIP car elle épouse une ligne de crête du relief. Le relief de la Montagne fait partie des buttes témoins de nature calcaire qui marquent l'unité paysagère du Noyonnais. La nécropole franco-Allemande de Vignemont fait partie de ce mont.

Les variables d'un projet :

Le diamètre du rotor

☞ Généralement entre 110 et 160 mètres

Ex : V150 (4,2MW) et V126 (3MW) => + 30 % de prod en +
mais être + vigilant sur la garde au sol

Choix à corrélérer aux analyses de vent du site (6,6 m/s à 105 m)

La hauteur totale des éoliennes

☞ 3 hauteurs standards en bout de pale

⇒ 150 mètres, 180 mètres et 200 mètres

Ex : V150 à 180 mètres et à 200 mètres : +9,5 % de prod en +
mais visibilité de + en + importante

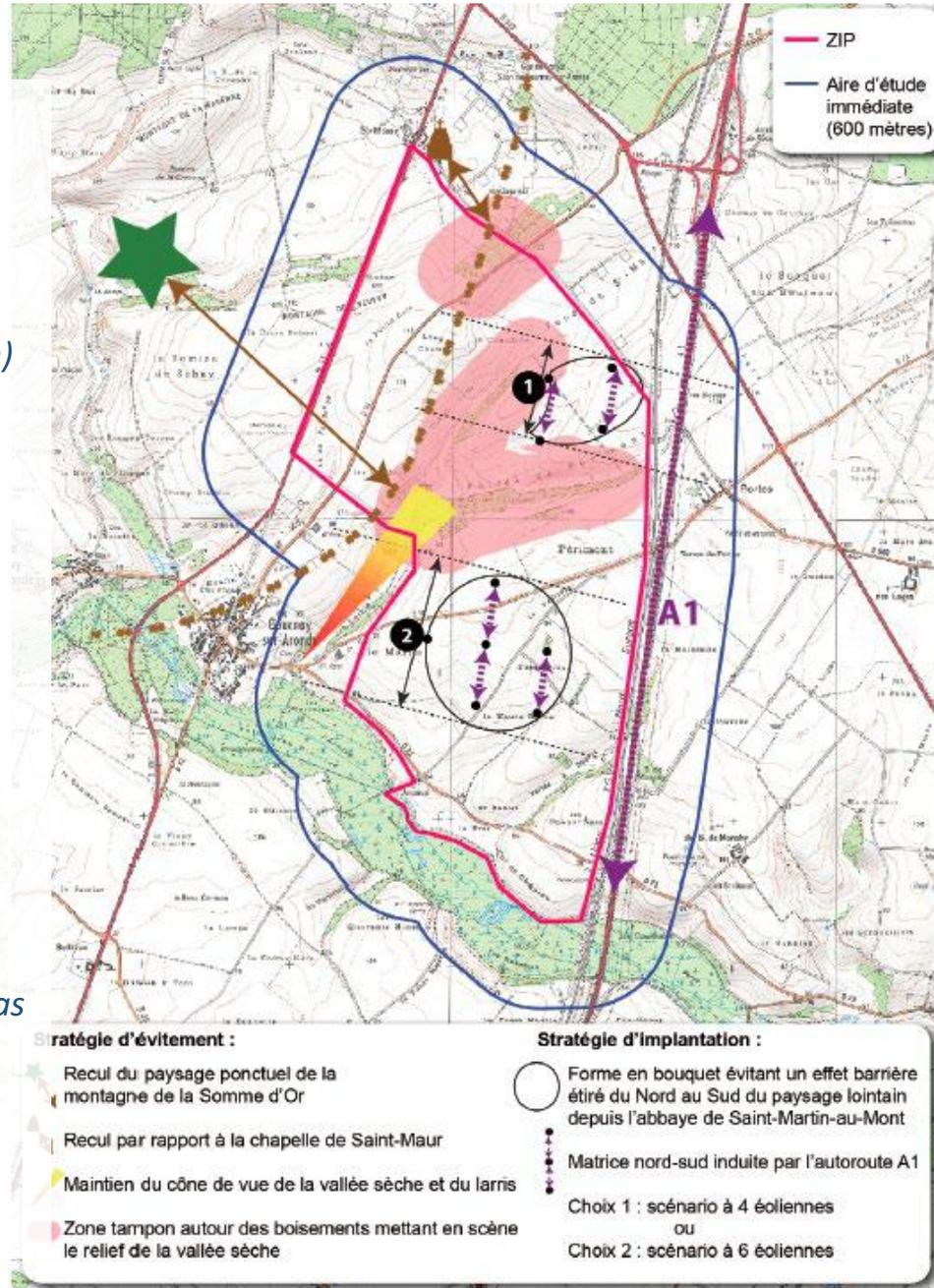
Le nombre d'éoliennes

☞ Entre 6 et 10 éoliennes

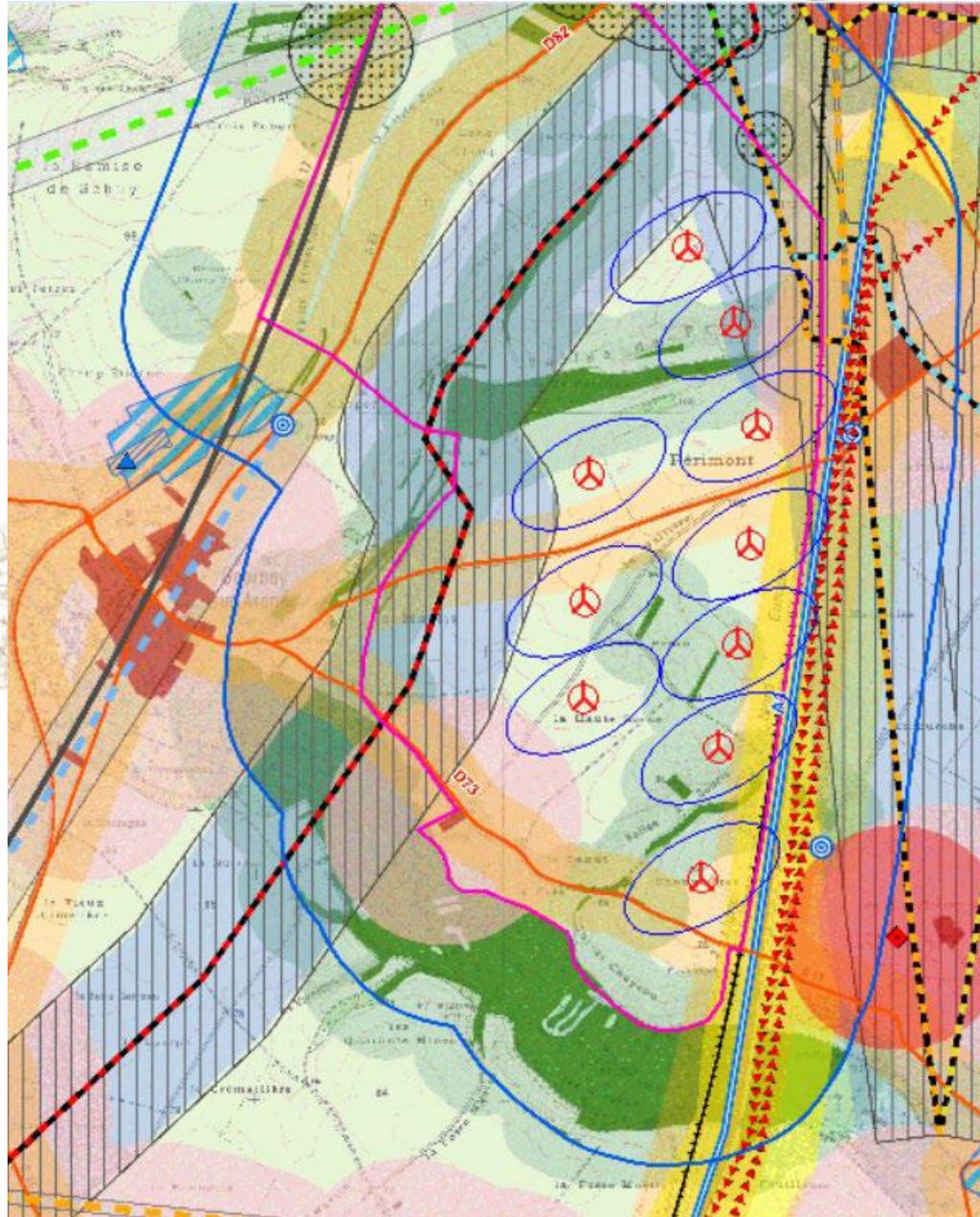
L'objectif est d'optimiser la production du site tout en restant cohérent avec le paysage => il faut éviter le mitage mais ne pas saturer le secteur.

Structuration du parc

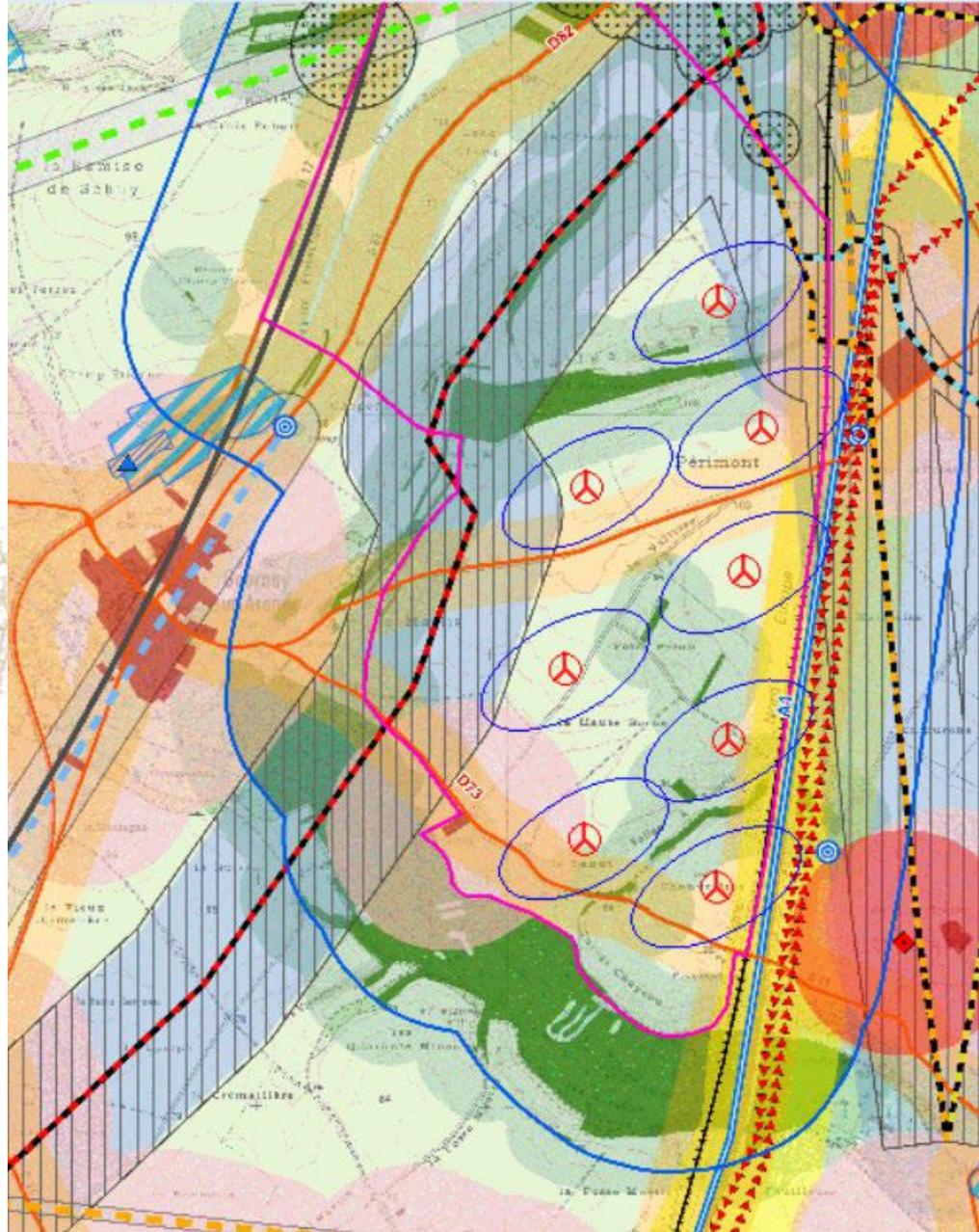
☞ En accompagnement des structure linéaires existantes à l'est de la ZIP



Scénario 1 : 10 éoliennes - V126 – 3 MW



Scénario 2 : 8 éoliennes - V150 – 4,2 MW



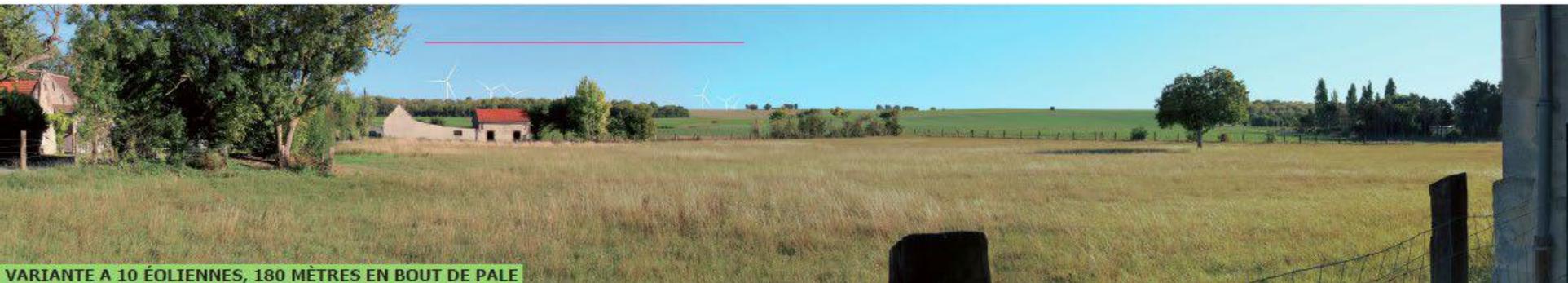
Photomontage



VARIANTE A 6 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE



VARIANTE A 8 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE



VARIANTE A 10 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE

Photomontage



VARIANTE A 6 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE



VARIANTE A 8 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE



VARIANTE A 10 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE

Photomontage



VARIANTE A 10 ÉOLIENNES, 150 MÈTRES EN BOUT DE PALE

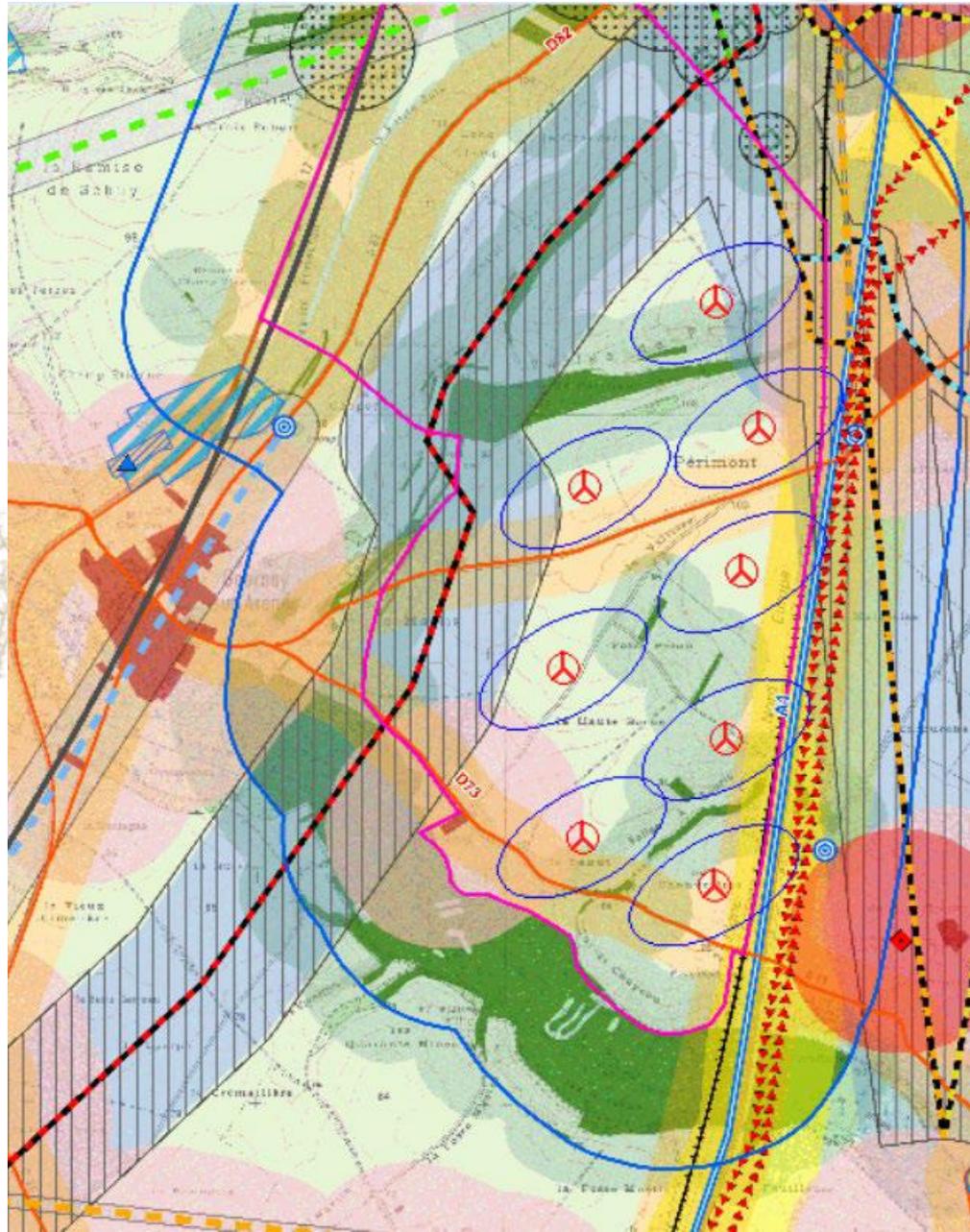


VARIANTE A 10 ÉOLIENNES, 180 MÈTRES EN BOUT DE PALE



VARIANTE A 10 ÉOLIENNES, 200 MÈTRES EN BOUT DE PALE

Implantation privilégiée au 19/12/18



Simulation Google Earth



Google Earth

Date des images satellite : 14/4/2015 49°31'19.62"N 2°40'16.20"E élév. 104 m altitude 2.93 km

RENEWABLE POWER
rp GLOBAL

Photomontages



Photomontages



Données économiques

⇒ Production du parc = 114 582 MWh /y

Consommation électrique moyenne = 4 700 kWh / an /foyer

Le parc couvrirait donc annuellement les besoins électriques de 24 400 foyers, ou 51 000 habitants

⇒ Vente de l'électricité produite :

- Sous format Appel d'Offre
- Prix moyen envisagé : 60 € / MW



Données économiques

⇒ Retombées fiscales

Descriptif du parc	
Nombre d'éolienne de Gournay-sur-Aronde	6
Nombre d'éolienne de Antheuil-Portes	2
Puissance nominale des éoliennes (MW)	4,2
Puissance totale du parc (MW)	33,6

COMMUNE	Gournay-sur-Aronde	Antheuil-Portes	Total
IFER	37 649 €	12 550 €	50 198 €
CFE	39 058 €	8 543 €	47 601 €
Taxe Foncière	24 242 €	6 569 €	30 812 €
Total annuel	61 891 €	19 119 €	81 010 €
Total 20 ans	1 237 824 €	382 381 €	1 620 205 €

Communauté de communes	
IFER	125 496 €
CFE	16 218 €
CVAE	22 260 €
Taxe foncière	13 121 €
Total annuel	177 095 €
Total 20 ans	3 541 900 €

Département	
IFER	75 298 €
CVAE	40 740 €
Taxe foncière	37 582 €
Total annuel	153 620 €
Total 20 ans	3 072 397 €

Région	
CVAE	21 000 €
Total 20 ans	420 000 €

Les mesures d'accompagnement



Les véhicules électriques et la station de recharge

L'idée

- ☞ Mettre en place une borne de recharge pour véhicules électriques au sein du parc (proximité des postes de livraison)
- ☞ Utiliser l'électricité produite par le parc pour recharger les véhicules
- ☞ Acheter pour les 2 communes des véhicules électriques qui seraient mis à disposition des habitants sur demande.

Le budget

- ☞ Achat du (des) véhicule(s)
- ☞ Construction de la plate-forme de recharge
- ☞ Assurance et perte de production

Les points à approfondir

- ☞ Besoin réel des habitants
- ☞ Localisation de la borne, des véhicules ?
- ☞ Mode de mise à disposition

L'investissement participatif

L'idée

- ☞ Permettre aux communes du projet d'investir dans le parc éolien

Le budget

- ☞ A définir avec les communes

Les points à approfondir

- ☞ A quel stade les communes souhaitent-elles s'impliquer ?
- ☞ Participation à long terme ou récupération rapide des bénéfices ?
- ☞ Quelles modalités de réalisation ? SEM ?

Les prochaines étapes



Les prochaines actions

- Finalisation des derniers accords fonciers
- Concernant l'étude d'impact environnemental :
 - Analyse des enregistrements chiroptères du mât de mesure
 - Validation du projet final
 - Analyse des impacts
 - Définition des mesures Eviter / Réduire / Compenser
-
- Communication auprès des conseils municipaux et des habitants :
 - Etude en cours sur une application de réalité augmentée
 - Permanences d'information, réunion publique, bulletin d'information...
 - Prochain CLS
- Dépôt de dossier courant du deuxième trimestre 2019

Question / Remarques

Les membres du CLS ont fait part de leur volonté d'obtenir une aide financière « énergie ». Les habitants de Gournay et Antheuil-Portes participant activement à la production d'électricité verte, il leur semble cohérent qu'ils bénéficient d'une électricité moins chère.

RP-Global n'a légalement pas le droit de vendre directement l'électricité produite par le parc aux habitants des communes. Par contre il existe des fournisseurs avec lequel il est possible de mettre en place des partenariats. RP-Global va donc se renseigner d'ici le prochain CLS pour connaître les modalités d'engagement et de fourniture d'électricité aux riverains des projets.

Concernant les propositions de bornes de recharge électrique avec mise à disposition de voitures électriques, et l'ouverture d'un financement participatif aux municipalités, ces sujets doivent être discutés avec les conseils municipaux, pour leur intérêt ou pour les conditions de mise en place.